

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, chez BONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 35 ;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 10 cent.
Réclames, — 20
Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAPIERRE & Co, Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 21 Février 1881.

Chronique générale.

Le projet de loi sur la presse a été définitivement adopté par la Chambre. Encore qu'il ait subi, au cours de la deuxième lecture, de nombreuses modifications qui ont atténué son caractère antilibéral, il est loin de réaliser les promesses de l'opposition républicaine sous l'Empire.

Au lieu de cette liberté illimitée, absolue, que l'on nous annonçait jadis, nous continuerons à jouir d'une liberté fort limitée et très-relative. Devant la riche collection de crimes et de délits réunis avec amour par la commission, les parquets pleins de zèle n'auront que l'embarras du choix, et il n'est guère de journaux qui, le soir, pourront se dire : « Aujourd'hui, je n'ai été ni délinquant ni criminel. »

On a supprimé, dans le projet de la commission, le délit d'outrage à la République, au Sénat, à la Chambre, mais on a rétabli le délit d'offense au Président de la République.

Au premier abord, il semble que la compensation donnée à la liberté soit largement suffisante. Le rôle effacé tenu par M. Jules Grévy dans le monde du gouvernement, sa médiocrité, son caractère de chef irresponsable, le mettent à l'abri des polémiques de la presse. Mais lorsque M. Gambetta aura établi le règne de sa dictature, lorsqu'il résumera en sa personne le Sénat, la Chambre, la République elle-même, lorsque nous n'aurons plus en face de nous qu'un homme revêtu en fait de l'autorité souveraine, que nous importeront le droit de discuter impunément les Assemblées parlementaires, et comment pourrons-nous attaquer la République sans courir le risque d'offenser la Majesté qui la personnifiera ?

Nous n'avons rien à ajouter aux observations que nous avons déjà formulées relativement au projet de loi voté par la Chambre.

Nous croyons utile de constater que les quelques modifications libérales dont il a été l'objet ont été réalisées grâce aux votes coalisés de la droite tout entière et d'une fraction de la gauche. Après avoir menti à leurs promesses, les républicains essaieront sans aucun doute de s'en attribuer le mérite. Le pays appréciera la légitimité de leurs prétentions et le cas qu'il convient de faire de leurs engagements même les plus solennels.

L'Union a reçu de Limoges la note suivante :

« L'Agence Havas et les journaux de Limoges ont donné un récit inexact de l'incident qui a marqué la fin du dîner de la préfecture.

» Il est certain que M<sup>r</sup> Duquesnay assistait à ce dîner et qu'il était à la droite de M. Massicaut.

» A la fin du repas, M. Massicaut s'est levé et a porté un toast. Puis la conversation a repris son cours. Mais il est absolument faux que Monseigneur ait répondu au toast de M. le préfet. J'ai interrogé quelques-unes des personnes qui assistaient à ce dîner ; l'une d'elles était très-rapprochée de Monseigneur. Elles m'ont affirmé que Monseigneur n'avait nullement prononcé les paroles que les journaux lui prêtent.

» M<sup>r</sup> Duquesnay s'est toujours tenu en dehors de la politique ; administrateur d'un diocèse où des œuvres très-nombreuses l'obligent à des rapports incessants avec l'autorité civile, il a pu croire que son devoir était de ne point rompre avec cette autorité, tant qu'il existe des relations diplomatiques régulières entre le Saint-Siège et le gouvernement de la République.

» Comme les autres évêques français, M<sup>r</sup> Duquesnay a eu, lors de l'exécution des décrets du 29 mars, une attitude admirable ; il a attendu au couvent des Oblats les agents

de la police et il a protesté avec la dernière énergie contre l'expulsion des religieux.

Nous enregistrons avec plaisir le démenti partiel donné au récit de l'Agence Havas, commenté par la République française. M. Massicaut, dont les policiers ont rencontré M<sup>r</sup> Duquesnay chez les Oblats qu'ils avaient mission d'expulser, a invité à sa table M<sup>r</sup> Duquesnay ; notre correspondant confirme en outre ce qui a été dit par l'Agence Havas du toast porté par le préfet.

M. Massicaut s'est donc conduit en homme mal élevé ; cela nous semble naturel, et M<sup>r</sup> Duquesnay n'a pas dû sans doute éprouver la moindre surprise.

Quant aux appréciations de notre correspondant sur la présence de M<sup>r</sup> Duquesnay au dîner de la préfecture, nous nous bornons à dire que les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement de la République nous paraissent en dehors de l'incident. Nous n'ajouterons rien à cette remarque, étant résolus à écarter de nos polémiques la personnalité d'un évêque.

UNE STATISTIQUE DOUTEUSE.

Le ministre de l'intérieur a fait dresser et communiquer aux journaux officieux le relevé statistique des conseils municipaux de France, classés en républicains hostiles (sic) et neutres. On peut d'avance affirmer que cette statistique fourmille d'erreurs. Pour plus de la moitié, au moins, les conseils municipaux n'ont fait aucun acte qui permette de leur attribuer tel caractère politique plutôt que tel autre. Mais la statistique officielle ne s'embarrasse pas de pareilles considérations ; elle prend pour bon argent les renseignements que lui envoient les préfets, qui, par ce temps surtout, ne connaissent ni les communes ni les gens dont ils parlent.

Quoi qu'il en soit, d'après cette statistique et sur 84 départements recensés (il manque la Corse et la Dordogne), la majorité des conseils municipaux appartient à la République dans 76 départements. Dans

huit seulement, « la réaction » résiste encore. Ces huit départements sont : la Charente, la Charente-Inférieure, les Côtes-du-Nord, le Gers, l'Indre, le Maine-et-Loire, l'Orne et la Vendée.

Pour faire juger la valeur vraie de cette statistique officielle, nous nous contenterons de reproduire aujourd'hui la rectification que M. de Cassagnac oppose aux chiffres de M. Constans.

« Nous trouvons, pour le département du Gers, les chiffres suivants, dit le Pays :

» Nombre de conseils municipaux 465, républicains 200, conservateurs 245, douteux 50, gagnés par la République 33.

» Nous ferons observer que les 50 douteux ne le sont que pour les républicains, et que les 33 conseils gagnés par la République sont à l'état de châteaux en Espagne. C'est même tout le contraire, et la statistique, sur ce point, ment de la façon la plus outrageante.

On assure que M. le général Farre, ministre de la guerre, a été condamné comme insuffisant par M. Gambetta. Il se pourrait, dit-on, que le ministre fût exécuté au cours de la discussion du projet de loi sur l'administration de l'armée. On ajoute que ses collègues du ministère ont décidé de l'abandonner devant les hostilités de la commission.

Quarante voitures d'ambulances expédiées au gouvernement hellénique par un grand carrossier de Lyon viennent d'arriver à Marseille. (Estafette.)

Le 80<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Victor Hugo sera célébré, à Paris, le 27 février, par une fête que prépare en ce moment un comité d'organisation, formé sur l'initiative d'un journal littéraire, le Beau-marchais.

Parmi les membres d'honneur de ce comité figurent le Président de la République, le président du Sénat, le président de la

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHESE.

(Suite.)

La réponse que demandait cette question n'avait pas besoin d'emprunter le secours de la parole ; la vue lui suffisait, lui convenait même, pouvant mieux que toute description analyser les richesses qui circulaient sur des plateaux d'argent. De son dîner de famille, Alphonse ne croyait pas devoir conclure à un dédain trop prononcé pour ce qui se passait non loin de lui. Il éprouvait au contraire un sentiment de sympathie qui se traduisait par ces mots :

— Prends donc de ce punch frappé, Xavier, il est délicieux.

— Je le veux bien.

— Ah ! voici de nouveaux des sandwiches. Elles sont fameuses. Je vais t'en passer une.

— Merci, je n'ai plus faim.

— On a toujours faim pour manger une sandwich. Voyons, laisse-toi tenter.

— Non, te dis-je, je ne prendrai plus rien.

— Anachorète, va !... Mais enfin, mon bon, reprit-il, tu viens donc de paraître. Voici déjà

longtemps que je suis ici, et je ne t'avais pas aperçu.

— Je sais arrivé il y a peut-être un quart d'heure. Ah ! j'ai été rudement tenté d'impatience.

— Toi ! dit Alphonse en riant. Comment as-tu fait ?

— Juges-en. Mon oncle de Bois-Rouges, celui qui habite Rambouillet, nous est venu tout à coup, au commencement de la soirée, voulant nous consulter sur les changements qu'il désire faire subir à la propriété. J'ai été saisi à l'improviste. Il m'a fallu absolument prendre ma part des examens et discussions. Quelque précision que je voulusse mettre dans mes jugements, mon oncle trouvait toujours le moyen de conclure à un projet différent, et, par conséquent, discutable de nouveau. Je n'osais m'en aller dans la crainte de le blesser ; je ne voyais pas de motifs pour que la conversation eût une fin, et je pensais à l'inquiétude où ce retard devait jeter mon pauvre ami Le Mabouët.

Tiens ! dit Alphonse, il est donc bien sensible, ton ami ?

— On n'a pas besoin d'être sensible outre mesure pour se tourmenter dans des circonstances comme celles où il se trouve. Il est pauvre, courageux, habitué à pourvoir seul aux intérêts de toute sa famille ; et je viens le présenter à la marquise de Valbret pour qu'elle appuie sa sollicitation près du ministre, M. de Biran, dont elle est la belle-sœur.

— Il veut être premier président ?

— Non, répondit Xavier mécontent, il veut être humble et laborieux ouvrier dans les bureaux du ministère.

— Eh bien ! dit Alphonse en s'emparant d'une glace, j'aime mieux que ce soit lui que moi.

— Je ne comprends pas pourquoi tu as l'air malveillant à son égard.

— Il ne me plaît pas, répondit Alphonse un peu sèchement pendant qu'il achevait de vider la blanche coquille tout imprégnée d'un parfum exotique.

Xavier reprit avec beaucoup de douceur :

— J'en suis fâché, surtout pour toi, mon ami. Car, je dois te le dire, je crois que c'est toi qui as tort.

— C'est possible. En attendant, je te serai obligé de ne pas me rapprocher de ce jeune homme que, d'ailleurs, ajouta-t-il en se redressant, sa position...

Xavier sourit.

— Il est d'une famille qui vaut bien la nôtre, dit-il.

— Enfin, mon cher, il ne me va pas.

— Oh ! sois tranquille, reprit le jeune vicomte, je ne tiens pas du tout à vous mettre en contact.

— Je te prie même de ne pas lui parler de moi.

— Quelle sévérité !

— Que t'importe ? puisque je le désire... j'y tiens, je veux que tu me le promettes...

— Ah ! bien volontiers. Mais, tu m'avoueras que, dans tes impressions d'antipathie, tu ne t'arrêtes pas à moitié chemin.

Alphonse ne répondit pas.

— Tout cela est bien, reprit Xavier, mais je ne puis comprendre comment, depuis que nous causons ensemble, tu n'as pas encore cherché à me montrer ta fiancée.

Ce mot remit un sourire sur les lèvres d'Alphonse.

— Eh ! puisque j'erre mélancolique, dit-il, ne vois-tu pas que c'est qu'elle est loin de moi ?

— Elle s'est déjà retirée ? Je le regrette. J'aurais voulu la connaître, en parler à ma mère et à Marguerite...

— Eh bien ! mon cher, tu vas être satisfait. Elle est simplement, ainsi que son père, dans les appartements de M<sup>me</sup> de Valbret qui a voulu faire admirer à M. Vangarsmengen un portrait de Velasquez. Je trouve, à te dire vrai, que la marquise de Valbret (une femme qui, un fameux air, j'en suis resté tout-muet, ne trouves-tu pas?)... — Tu as raison, dit Xavier. Et, si tu la connaissais davantage, tu verrais quelle bonté se cache sous cette apparence majestueuse.

— Cela ne m'étonnerait pas. Elle m'a parfaitement accueilli. Mais je te disais que, pour une femme qui a l'habitude du monde, je ne trouve pas réussi d'emmener M. et M<sup>lle</sup> Vangarsmengen pen-

Chambre des députés, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, des membres de l'Institut, ainsi qu'un grand nombre de notabilités de la littérature, des arts et de la politique.

Toutes les villes de France sont invitées à envoyer des députations à cette solennité dont le programme comprend les dispositions suivantes :

Au nom du peuple français, un laurier à feuilles d'or, sur lesquelles seront écrits les noms des œuvres du poète, sera présenté à Victor Hugo. Les habitants de Paris et les députés de la province et de l'étranger se réuniront, le 27 février, à midi, au pied de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile où la procession se formera par les soins des commissaires, pour se diriger ensuite vers la demeure de Victor Hugo, avenue d'Eylau, où elle déposera des fleurs, des palmes vertes, des rameaux d'olivier sur une plate-forme érigée à cet effet, et sur laquelle on placera le laurier d'or. Les Sociétés musicales, ainsi que les orchestres de Paris et des départements, sont invités à se joindre à la procession. Enfin, à deux heures, une grande matinée littéraire et musicale donnée par les premiers artistes de Paris aura lieu au Trocadéro. Le soir, les principaux théâtres de la capitale joueront quelques-unes des œuvres les plus populaires de Victor Hugo.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 février.  
C'est une Bourse de fin de semaine. Notre 3 0/0 est à 119.45. L'action du Crédit foncier s'élève cependant au cours de 1.690, en hausse de 50 fr. sur hier, et se maintient à ce prix. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie fait 630 et celle de Suez 1.695.

La Banque de Paris est à 1.220. Le Crédit lyonnais est faible au-dessous de 1.100. On peut craindre la baisse sur ce titre. Le Crédit général français voit ses actions anciennes à 831.25 et 841.25 ; les nouvelles sont à 777.50. La Banque de prêts à l'industrie est demandée à 635, en hausse de 55 fr. depuis 15 jours. La Banque de dépôts et d'escomptes donne lieu à des achats à 525. Les détenteurs paraissent ne pas désirer vendre à ce prix.

L'obligation de 100 fr. créée par la Rente mutuelle obtient un légitime succès auprès des capitalistes. Les demandes sont très-nombreuses. On regarde comme un échec décisif pour la Banque hypothécaire l'émission qu'elle tente en ce moment de ses nouvelles obligations.

Nous engageons ceux qui doivent acheter des actions de la Compagnie des Voitures nouvelles à envoyer leurs ordres le plus tôt possible. Le Crédit parisien est recherché à ses prix actuels.

On peut encore obtenir à 550 fr. nets à payer des actions entièrement libérées des forges, laminiers et aciéries d'Ivry. On demande les actions de la Dentellière.

Nord, 1.735 ; Orléans, 1.355.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

La note suivante, adressée au Journal de Maine-et-Loire, est un document remarquable, pour faire suite à l'art de vérifier les dates :

« Le Conseil de préfecture de Maine-et-Loire a jugé, dans son audience du 10 février, une affaire trop curieuse pour la laisser passer sous silence.

Le 9 janvier, la liste conservatrice passant une heure.

— Une heure !  
— Il y a plus de cinq quarts d'heure qu'ils sont à regarder le Velasquez et le reste de la collection, je suppose.

— C'est étrange, pensa Xavier, M<sup>me</sup> de Valbret ne possède pas de collection... Mon cher Alphonse, reprit-il, je te demande de me présenter, dès que tu le pourras, à la famille qui va devenir la mienne. En attendant, je te quitte, car je ne puis rester plus longtemps loin de M. Le Mahouët. Quand la marquise reparaitra, je conduirai Étienne près d'elle. Je pense que notre entretien ne sera pas bien long et que, tout en me montrant parfait ami, je pourrai trouver aussi le moyen d'être fidèle cousin...

— Oh ! j'ai été content, quand je t'ai aperçu !  
— Moi aussi. Ce matin, j'étais loin de me douter que je serais témoin de l'entrevue solennelle.

— A tout à l'heure ?

— Bien entendu.  
— Tiens ! regarde donc ma tante : elle est en arrêt sur la porte qui a vu passer la marquise et M<sup>me</sup> Renée.

— Comment ? dit Xavier en riant, c'est ainsi que tu parles de ta médiatrice, de ton bon génie !...

— Oh ! mon cher (et, pour le retenir, il lui prit le bras), devine de quoi s'est composé son festin de bienvenue ?

— Laisse-moi, dit Xavier, ces jours-ci tu auras

le loisir de me raconter tout cela, et je veux absolument retourner près de M. Le Mahouët.

— Plus qu'un mot...  
Ce mot n'est pas le temps d'être prononcé. La tenture qui recouvrait la porte du petit salon se souleva et M<sup>me</sup> de Valbret parut, tenant Renée par la main. La marquise souriait, la jeune fille paraissait avoir les yeux humides, elle était très-émue, mais quelque chose de joyeux se trahissait dans cette émotion. M. Yangaramengben, qui les suivait, les quitta dès qu'il fut rentré dans le salon et s'enfonça dans les groupes des causeurs qui se trouvaient proches, laissant ainsi à la marquise le soin de reconduire Renée près de sa belle-mère.

En les apercevant, Alphonse oublia le mot qu'il voulait faire entendre à son cousin et dit vivement :  
— Xavier, les voilà !  
Xavier se retourna, vit Renée... il éprouva comme un choc.  
— Elle !... murmura-t-il.

Quoi ! c'était cette jeune fille à l'ardente prière, aux larmes éloquentes, cette jeune fille dont l'âme profonde se reflétait jusque dans une chaste et poétique beauté, c'était elle dont on allait consacrer la vie à ce jeune homme incapable de comprendre une idée sérieuse, étranger au moindre dévouement, insouciant de tout, même du salut de son âme !... L'indifférence et la légèreté des temps modernes savent réussir à former de telles unions.

« Mais il n'y a pas de délai pour les amis. On data bravement du 12, et l'on mit à la poste... C'était l'est... Ce qui suit l'est bien plus encore.

« Le 28 janvier, le préfet de Maine-et-Loire écrivait au maire qu'il eût à répondre dans un délai de « trois jours » à une « PROTESTATION ARRIVÉE LE 13 à la préfecture. »

« Au village, il n'est guère de secrets, et chacun connaissait l'histoire de la pièce mise à la poste le 17 seulement. Les intéressés accoururent à Angers, et racontèrent comment les choses s'étaient passées.

« L'administration affirma que la protestation était arrivée le 13, que d'ailleurs le timbre des bureaux en faisait foi.

« Bref, on demanda à voir ce timbre, et alors... que vit-on ? Une empreinte vague, pâteuse, singulière, s'étalait près du timbre du greffe qui, — lui, — portait bien la date du 18.

« Devant ce gribouillage, les victimes de la protestation se révoltèrent. Alors le conseiller de préfecture délégué, après avoir pris à témoin le personnel des bureaux, déclara qu'il ne s'abaîsserait pas à prolonger la discussion.

« Cette fière attitude ne devait pas être de longue durée. Dès le lendemain, les démentis affluaient.

« Il suffira d'en citer un seul. Le 2 février, un des signataires de la protestation déclara devant témoins : 1° Que la protestation n'avait été mise à la poste que le 17 ; 2° Que le rédacteur lui avait dit : « Qu'il savait fort bien ne plus être dans les délais ; mais qu'il n'agissait que pour couvrir la préfecture QUI AVAIT PROMIS DE POURSUIVRE (sic), et que le délai pour faire une enquête était de quinze jours. »

« Avisée de cette déposition, la préfecture, aux abois, ordonna une troisième enquête.

« Tous les signataires de la protestation, sans exception, avouèrent qu'elle avait été mise à la poste le 17.

« Une dernière surprise était réservée aux amis du maire de Blou. — Le jour des débats, une pièce avait disparu du dossier. — C'était la lettre du 28 janvier, dans laquelle le préfet déclarait que la protestation lui était parvenue le 13. — Et pourtant cette pièce figurait à la procédure, car mention en est faite sur la chemise même du dossier. — N'insistons pas.

« Quels singuliers bureaux que les bureaux de la préfecture de Maine-et-Loire ! Les dates s'y transforment, les pièces s'y épanouissent ! Nous sommes chez Robert Houdin.

« Après cela, tout commentaire devient superflu. Chacun tirera des faits qui précèdent la conclusion (j'allais dire la moralité !) qui lui plaira.

« Pour moi, le timbre, le timbre seul de la préfecture est coupable ; mais, pour Dieu ! qu'on le change au plus vite, il en est temps.

UN ELECTEUR DE BLOU.

Blou, 12 février.

« P.-S. — Avez-vous jamais entendu M. le commissaire du gouvernement Mercieca ? Non, peut-être ! Hé bien, allez l'entendre, vous me remercirez après. »

Des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 ou 30 centimes, suivant la destination, sont échangées actuellement déjà dans les relations entre la France et l'Algérie, d'une part ; l'Allemagne, la République-Argentine, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et les colonies néerlandaises, le Portugal (y compris Madère et les Açores), la Roumanie, la Suisse et la Turquie, d'autre part.

A partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, des cartes postales avec réponse payée pourront être également adressées de France et d'Algérie en Perse, dans les Etats du Honduras et du Salvador et dans les colonies portugaises (Macao, Timor, Goa, Mozambique, Angola, îles San-Thomé et Princes, îles du cap Vert).

Ces cartes pourront être soumises à la formalité de la recommandation et donner lieu, dans ce cas, à l'émission d'un avis de réception.

L'Espérance, de Nantes, publie les lignes suivantes :

AVIS ADMINISTRATIF.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'être informé que des trichines ont été découvertes dans certaines viandes de porc salées importées de l'étranger.

L'Administration s'est depuis longtemps déjà préoccupée de cette question, et à propos de certains cas d'importations malsaines qui lui ont été signalés, elle a indiqué les précautions culinaires qu'il y avait lieu de prendre pour échapper au danger que peut faire courir la consommation de viandes de porc trichinées.

En vue de sauvegarder d'une façon plus efficace la santé publique, sans prohiber en principe l'importation d'un élément important de l'alimentation entré maintenant dans

les habitudes, le Gouvernement fait étudier l'organisation d'une surveillance spéciale qui serait établie sur nos frontières de terre et de mer, de manière à ne laisser pénétrer en France que des viandes reconnues parfaitement saines.

Mais, en dehors des précautions administratives, il importe que les consommateurs prennent des mesures pour se protéger eux-mêmes contre les dangers de la trichinose ; il convient donc de leur rappeler que le meilleur préservatif à employer consiste dans une forte cuisson des viandes de porc : il a été reconnu que les viandes qui seraient infestées de trichines ne présentent aucun danger, lorsqu'elles ont été soumises à une température de plus de 100 degrés.

On ne doutera plus du danger que présente l'usage des viandes de porc d'Amérique.

Un décret daté du 19 février, et rendu sur le rapport du ministre du commerce et de l'agriculture, interdit sur tout le territoire de la République l'importation des viandes de porc salé provenant des Etats-Unis.

DE PARIS A BORDEAUX.

Il vient d'être fait, par les soins et sous la direction du ministère des travaux publics, un travail très-intéressant sur les améliorations apportées, depuis un peu plus d'un demi-siècle, dans les modes de locomotion successivement adoptés et dont l'un des effets les plus avantageux a été d'accélérer considérablement les voyages.

Voici, sur ce sujet, quelques chiffres qu'on lira avec intérêt :

Pour aller de Paris à Bordeaux, il y a quatre-vingt-dix ans, il ne fallait pas moins de 90 heures.

En 1830, pour faire le trajet, on mettait 72 heures.

En 1848, par la malle-poste, 36 heures. Actuellement, le train express qui part de Paris à 8 heures 20 du soir arrive à Bordeaux le lendemain matin à 7 heures 10, soit dans l'espace de 10 heures 50 minutes.

En résumé, la vitesse moyenne à l'heure, y compris les temps d'arrêt, était de 3 kilomètres 1/2 environ aux dix-huitième siècle, et de 9 kilomètres 1/2 en 1840, par les Messageries.

Aujourd'hui, par les chemins de fer, la vitesse moyenne des trains express est, pour le moment, de 43 kilomètres. On marche donc quatorze fois plus vite qu'il y a quatre-vingt-dix ans, et le dernier mot n'est pas dit en fait de vitesse, car on annonce que l'on construit aux Etats-Unis une locomotive d'un nouveau système, qui franchira une distance de 69 kilomètres à l'heure.

REMBOURSEMENT DES BANQUETTES DES WAGONS DE TROISIEME CLASSE.

Aux termes de l'article 42 du cahier des charges des concessions, les voitures de troisième classe doivent être « couvertes et fermées à vitres ». Telles sont les seules obligations légales imposées aux concessionnaires de chemins de fer.

probable qu'elle va nous chercher.  
Il se dirigea vers le petit salon, s'étonnant un peu que l'on eût ouvert devant une brillante réunion cette porte si bien fermée d'ordinaire.

— C'est ici que la marquise doit nous recevoir, dit-il à son ami en lui montrant la porte du cabinet sanctuaire. Je n'ose pas l'y introduire, mais je la regrette, car j'aurais voulu que tu passas voir le portrait de Jean de Valbret. Je te le répète, cher Étienne, il faut parler à la marquise avec toute entière confiance. N'aies souci que de lui ouvrir simplement la pensée sur ce qu'elle désire savoir. Puisqu'elle veut t'interroger sur les relations sur l'aide que les personnes connues de toi peuvent apporter à nos projets, ne crains pas de lui dire au besoin, comment tu juges le caractère de ces personnes. M<sup>me</sup> de Valbret est une femme qui puise dans sa piété toutes les délicatesses du tact et de la discrétion. Tu vas te sentir le cœur réchauffé par ses paroles, je n'en doute pas...

Il s'interrompit.  
— J'étais bien sûr qu'elle s'occuperait de nous tout de suite, reprit-il.

En effet, la marquise s'approcha. Les deux jeunes gens s'avancèrent vers elle.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.



